A – CONDITIONS GÉNÉRALES

A.1 – Pour participer à l'événement *Picvetia*, les participants doivent lire et accepter les présentes conditions. Les personnes qui ne peuvent pas prouver qu'elles ont lu ou accepté ces conditions se verront refuser l'accès et ne seront pas autorisées à utiliser les outils informatiques mis à disposition.

A.2 – Les présentes conditions ont été rédigées en anglais, allemand, français et italien, conformément aux lois et réglementations suisses en vigueur.

A.3 – Les conditions peuvent être consultées et téléchargées ici. Elles seront également envoyées aux participants sélectionnés avec l'e-mail de confirmation.

A.4 – Les participants peuvent consulter les profils des autres membres sur le Discord Picvetia, où ils trouveront des coordonnées complètes à des fins de mise en relation. L'utilisation de Discord est considérée comme une condition essentielle de participation.

A.5 – Il appartient aux participants de se familiariser avec Discord et d'apprendre à l'utiliser.

A.6 – Toute personne inscrite doit accepter les conditions générales contractuelles et d'utilisation nécessaires à l'utilisation du site internet et du serveur Discord.

A.7 – Tous les membres sont tenus de fournir des informations exactes et véridiques.

A.8 – Les organisateurs s'efforceront d'assurer le bon fonctionnement du site internet et du serveur Discord, mais informent les participants que des interruptions de service peuvent survenir en raison de mises à jour ou de travaux de maintenance.

A.9 – Les organisateurs souhaitent également rappeler que l'utilisation d'Internet et de services électroniques peut exposer les participants à certains risques, tels que des accès malveillants via des logiciels malveillants ou des atteintes à la sécurité des données personnelles par des tiers.

A.10 – L'accès à tous les systèmes pendant l'événement nécessite un compte Discord. L'utilisation d'un compte Instagram est en outre recommandée afin de favoriser les interactions entre les participants.

A.11 – Afin de faciliter l'organisation des séances photo et les déplacements associés, une carte interactive est disponible sur Discord. Elle contient des indications pour rejoindre chaque lieu ainsi qu'un lien vers les images correspondantes.

A.12 – Afin d'améliorer la communication entre l'organisation et les participants, un serveur Discord fermé sera mis en place. Il servira de plateforme permettant aux participants de se mettre facilement en relation, d'échanger des informations et de recevoir des informations organisationnelles supplémentaires non disponibles sur le site internet.

A.13 – En cas de signalement d'une violation des présentes conditions ou des règles de comportement social, l'organisation prendra rapidement les mesures appropriées. Les signalements doivent être transmis à l'organisation au moyen du formulaire de contact disponible sur le site internet.

A.14 – Les candidats ayant déjà participé à trois éditions précédentes de Picvetia recevront une déduction de 2 points (-2 points) lors du processus d'évaluation. Cette mesure vise à favoriser la rotation des participants et à offrir à de nouveaux et différents candidats davantage de possibilités de participer à l'événement.

B – INSCRIPTION

B.1 – Toute personne peut déposer une candidature à l'événement sur le site internet de Picvetia et y consulter ou télécharger le règlement de l'événement. Une adresse e-mail valide et active est nécessaire pour l'inscription. L'inscription à l'événement est possible via le site internet pendant la période indiquée par l'organisateur.

B.2 – Si un participant est âgé de moins de 18 ans, Picvetia exige une autorisation écrite signée par un parent ou un représentant légal. Le participant doit également être accompagné par un parent ou un représentant légal pendant toute la durée de l'événement.

B.3 – Pour s'inscrire, les participants doivent remplir un formulaire d'inscription et déclarer explicitement leur intention de participer à l'édition actuelle de Picvetia. Ils autorisent les organisateurs à collecter et utiliser des données personnelles exclusivement à des fins liées à l'événement.

B.4 – Le fait de remplir le formulaire d'inscription signifie que chaque membre reconnaît avoir lu et accepté l'ensemble du règlement. Cela constitue également un accord avec l'organisation Picvetia et exprime un engagement personnel à respecter les règles établies.

B.5 – Les résultats du processus de sélection seront communiqués individuellement par e-mail à tous les candidats le **23 janvier 2027**.

B.6 – L'e-mail de confirmation envoyé aux participants acceptés contient des informations importantes de l'organisation et doit être lu attentivement. Il comprend également la décharge de responsabilité, qui doit être signée et renvoyée.

B.7 – Les inscriptions en duo entre cosplayers sont autorisées. Les duos doivent téléverser au minimum 1 photo les montrant ensemble pour leur candidature. Les candidatures mixtes en binôme, par exemple un photographe et un cosplayer ensemble, ne sont toutefois pas acceptées. En outre, les duos sélectionnés doivent prévoir et participer ensemble à au moins **80 %** des séances photo. Les 20 % restants correspondent à deux séances pouvant être réalisées individuellement.

Des duos ou groupes peuvent être librement formés entre participants sélectionnés individuellement.

B.8 – Seul un nombre limité de participants sera accepté, réparti de manière équilibrée entre photographes/vidéastes et cosplayers. Les organisateurs se réservent le droit d'examiner chaque candidature et de prendre leur décision selon les critères publiés sur le site internet.

B.9 – Les candidatures seront évaluées par un jury composé de membres de l'équipe Picvetia ainsi que d'experts externes.

B.10 – Chaque candidat recevra un e-mail individuel l'informant du résultat. Les personnes sélectionnées pour l'événement doivent confirmer leur participation en versant les frais de participation sur le compte bancaire ou PayPal de l'événement dans le délai indiqué. Les informations de paiement seront communiquées dans l'e-mail. Les participants qui ne confirment pas leur participation dans le délai imparti seront considérés comme exclus. Les frais de participation ne seront pas remboursés en cas d'exclusion ou de retrait.

B.11 – Après l'expiration du délai de paiement, les liens vers le serveur Discord exclusif seront envoyés par e-mail.

B.12 – Comme indiqué au point B.10, les participants qui ne confirment pas leur participation par paiement dans le délai établi seront retirés de la liste de sélection. Compte tenu des critères stricts de sélection des participants, il est vivement recommandé de ne s'inscrire que si l'on est certain de pouvoir participer. Cela permet une gestion fluide de l'événement avec un minimum d'absences.

B.13 – Une liste d'attente de 15 candidats sera maintenue afin de pourvoir les places devenues disponibles à la suite d'annulations ou de retraits. L'organisation peut informer les candidats de leur position actuelle sur la liste d'attente, mais n'est pas tenue de le faire. Les candidats restent sur la liste d'attente jusqu'à la date limite choisie dans leur formulaire de candidature.

B.14 – L'organisation rappelle à tous les participants acceptés qu'un canal dédié à la recherche de créneaux disponibles est accessible sur le Discord Picvetia. Afin d'optimiser la planification et la coordination, l'organisation encourage les participants à utiliser ce canal.

B.15 – L'accord reste valable pendant toute la durée de l'événement et jusqu'à ce que les photographes aient remis leurs photos aux cosplayers.

B.16 – Pour participer à l'événement, la signature et la remise préalable de la décharge de responsabilité sont obligatoires. Afin d'accéder à toutes les zones de l'événement, il est recommandé aux participants de retirer leur badge personnalisé.

B.17 – Il est rappelé aux participants que l'événement est privé et que les photographes ou cosplayers non accrédités ne seront pas acceptés.

C – DURÉE ET CLÔTURE

C.1 – Picvetia 2027 se déroulera sur trois jours, du 11 au 13 juin 2027, dans la région de Soleure et comprendra des lieux situés dans un rayon maximal de 40 minutes en voiture.

D – ZONES DE L'ÉVÉNEMENT, CARTE ET LIEUX

D.1 – Le point d’information servira de quartier général et de point de rencontre officiel.

D.2 – Les participants recevront un lien Google Maps interactif leur permettant de rejoindre facilement chaque lieu.

D.3 – Chaque lieu figurant sur la carte Picvetia dispose sur Discord d’une galerie d’images. Les itinéraires ainsi que les règles propres à chaque lieu y sont également indiqués.

D.4 – L’organisation ne peut pas garantir le transport vers les lieux de shooting. Un service de taxi limité pourra être proposé pendant l’événement, mais sa disponibilité n’est pas garantie. Les participants doivent donc prévoir eux-mêmes leurs moyens de transport.

D.5 – L’événement offre aux participants l’accès à un large éventail de lieux. Il est vivement recommandé de consulter la carte des lieux, les heures d’ouverture et de fermeture ainsi que les règles individuelles avant de planifier les séances photo. Cela permet une planification efficace et en connaissance de cause.

D.6 – L’utilisation de lieux intérieurs qui n’ont pas été officiellement approuvés par l’organisation est interdite. Les lieux extérieurs, y compris les espaces publics et les zones naturelles, peuvent être utilisés librement, à condition que les participants respectent les lois applicables, les restrictions d’accès et les réglementations locales. Pour toute exception concernant un lieu intérieur, les participants doivent contacter l’association à l’avance et obtenir son autorisation.

D.7 – Le calendrier de l’événement est le suivant:
Période de candidature
21 décembre 2026 – 11 janvier 2027
Résultats
23 janvier 2027
Réservation
30 janvier 2027
Événement
11–13 juin 2027

E – LICENCES ET IMAGES

E.1 – Le participant déclare détenir les droits d’utilisation des images soumises lors de l’inscription ou être autrement légalement autorisé à utiliser les œuvres présentées.

E.2 – En cas de litige juridique impliquant l’organisation à la suite d’une plainte déposée par un tiers contre un participant, ce dernier doit rembourser à l’organisateur tous les frais engagés, y compris les frais de représentation juridique à compter de la date de la plainte ainsi que toutes les dépenses liées à d’éventuelles indemnisations.

E.3 – L’objectif de l’événement est la création de matériel photographique et vidéo. Compte tenu du travail considérable que cela représente, l’organisation fixe un délai raisonnable de livraison des images pouvant aller jusqu’à huit mois. Au-delà de ce délai, les cosplayers n’ayant pas reçu le matériel promis sont invités à en informer l’organisation.

Le présent paragraphe est de nature dispositive et permet aux participants de convenir mutuellement d'une prolongation de ce délai. En l'absence de preuve d'un tel accord, les dispositions du paragraphe 1 s'appliquent.

E.4 – La publication d'images sur des sites internet personnels, les réseaux sociaux, des portfolios, des expositions et des concours est autorisée.

La vente de tirages physiques est autorisée uniquement avec l'accord préalable de toutes les parties concernées, notamment le photographe, les personnes représentées et Picvetia. Ces tirages ne doivent pas afficher le logo Picvetia ni laisser entendre qu'il s'agit de produits officiels Picvetia.

La monétisation numérique des images créées pendant l'événement est interdite. Cela comprend notamment la vente de téléchargements numériques, l'utilisation d'images dans de la publicité payante, du contenu promotionnel rémunéré, des plateformes monétisées ou toute autre forme d'exploitation commerciale numérique, sauf autorisation expresse de Picvetia et de toutes les parties concernées.

Les collaborations avec des marques, les sponsorings ou le soutien en produits liés à l'événement sont autorisés à condition qu'ils n'impliquent pas l'exploitation commerciale directe ou la vente des images créées pendant l'événement. Toute promotion rémunérée, campagne commerciale ou utilisation comparable nécessite l'accord préalable de Picvetia et de toutes les parties concernées.

E.5 – Pour les créneaux d'une durée d'une heure ou plus, les photographes doivent fournir au cosplayer au moins trois images, sauf si un autre arrangement a été convenu. Les photographes sont encouragés à partager des photos supplémentaires s'ils le souhaitent. Veuillez noter que la vente d'images ou de retouches est strictement interdite.

E.6 – Le participant accepte de mettre sa propre image à disposition à des fins promotionnelles liées à Picvetia. Les participants sont tenus de fournir rapidement à l'organisation, sur demande, des photographies, vidéos ou autres contenus, même sans logo ajouté, si cela est expressément demandé. Ces contenus peuvent être utilisés à des fins promotionnelles sur différents canaux ou publiés sur les plateformes de Picvetia. L'organisation s'engage à créditer les contributeurs dans tous les cas.

E.7 – Les photos de l'événement publiées en ligne doivent clairement mentionner l'événement. Sur les réseaux sociaux où Picvetia est présent, l'événement doit être identifié. Les hashtags #Picvetia et #Picvetia2026 peuvent être utilisés. Sur Instagram, l'événement doit être invité comme partenaire de collaboration, bien que Picvetia ne puisse garantir que toutes les demandes seront acceptées.

E.8 – Lors de la publication de photos, vidéos ou de tout autre contenu créé pendant Picvetia, les participants doivent identifier les personnes représentées en indiquant leur nom de page ou leur profil personnel. Cette pratique garantit une reconnaissance appropriée des personnes impliquées et augmente leur visibilité sur les plateformes sociales.

F – RESPONSABILITÉS ET INTERDICTIONS

F.1 – L'organisation n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés par des tiers, y compris d'autres participants.

F.2 – Les participants doivent respecter les usages et les règles de chaque établissement ou lieu dans lequel Picvetia se déroule.

F.3 – La participation à l'événement peut comporter différents risques et circonstances imprévues, notamment des risques liés aux lieux, aux activités, au matériel, au transport, aux conditions météorologiques ou aux interactions avec d'autres participants. L'organisation n'assume aucune responsabilité pour les blessures, pertes ou dommages aux personnes ou aux biens résultant de la participation à l'événement. Pour cette raison, la décharge de responsabilité doit être signée et remise à l'avance.

F.4 – Les règles spécifiques à chaque lieu se trouvent dans les canaux correspondants sur Discord. Elles doivent être lues et respectées.

F.5 – Les participants doivent immédiatement réparer ou indemniser tout dommage qu'ils causent, ou que des tiers causent, sur les lieux où se déroule Picvetia.

F.6 – Les participants doivent ramasser leurs déchets et laisser tous les lieux dans le même état que celui dans lequel ils les ont trouvés.

F.7 – Tous les participants doivent se comporter de manière appropriée et faire preuve du plus grand respect envers les autres personnes et les lieux mis à disposition.

F.8 – Il est strictement interdit de modifier, déplacer ou altérer quoi que ce soit sur les lieux mis à disposition sans l'autorisation préalable des organisateurs ou des propriétaires.

F.9 – La prise de « stolen shots » de cosplayers participant à d'autres sets est strictement interdite. Cette mesure vise à garantir que les participants puissent créer des images uniques et qu'une atmosphère calme et respectueuse soit maintenue pendant toute la durée de l'événement.

F.10 – Il est strictement interdit aux participants de recevoir un paiement pour des créneaux de séance photo. Une participation raisonnable aux frais liés à l'organisation d'un set — par exemple la location d'un cheval ou des prestations liées au feu — est toutefois autorisée. Ces contributions doivent uniquement couvrir les dépenses communes ou individuelles convenues entre les parties concernées.

F.11 – Tout type de set contraire aux règles de décence publique de l'événement est interdit. La nudité, les contenus suggestifs, érotiques ou similaires sont strictement interdits pendant Picvetia.

F.12 – Les participants ne doivent pas:

- Téléverser du contenu illégal;
- Agir d'une manière qui enfreint la loi ou tente de la contourner;
- Ignorer les normes de comportement social et les règles morales;
- Utiliser des services électroniques d'une manière qui perturbe le fonctionnement ou cause des problèmes au prestataire de services ou à d'autres participants.

F.13 – Les photographes et les cosplayers sont priés de se comporter de manière appropriée pendant l'événement, avec l'obligation absolue de faire preuve de respect envers les autres. Une conduite correcte, tant dans le comportement que dans le langage, est obligatoire.

F.14 – Pendant l'événement, il est strictement interdit aux participants de conclure des accords ou d'organiser spontanément des sets avec des personnes qui ne sont pas inscrites ou qui n'ont pas suivi le processus de sélection régulier. Un tel comportement ou le soutien à de telles pratiques entraînera l'exclusion de l'événement en cours et de l'édition suivante.

F.15 – Toutes les informations fournies par l'organisateur aux participants doivent être traitées comme confidentielles et privées. Il est donc strictement interdit de divulguer ces informations sans l'accord direct de l'organisation.

F.17 – Il est strictement interdit aux participants d'utiliser du feu pendant une séance photo en dehors des séances réglementées supervisées par des responsables du feu autorisés et fournis par l'organisation.

L'utilisation de machines à brouillard ou de fumigènes est autorisée uniquement dans certains lieux désignés. La liste des lieux autorisés sera disponible sur Discord.

Les participants souhaitant utiliser des machines à brouillard ou des fumigènes doivent remplir le formulaire prévu à cet effet en indiquant quand et où ils prévoient de les utiliser. Le formulaire sera publié sur Discord quelques semaines avant l'événement.

F.18 – Les participants sont responsables d'apporter tous les médicaments dont ils peuvent avoir besoin pendant l'événement et de les prendre correctement aux moments appropriés. L'organisation n'assume aucune responsabilité pour les problèmes résultant de médicaments oubliés, indisponibles, mal pris ou non pris.

G – RÉCLAMATIONS

G.1 – Les réclamations concernant Picvetia ou l'un des services proposés peuvent être adressées à l'organisation par e-mail à info@picvetiaevent.ch. L'organisation répondra dans les meilleurs délais.

G.2 – Une réclamation doit contenir une description précise de la situation signalée, les noms des participants concernés, le motif de la réclamation ainsi que toutes les informations nécessaires à une compréhension complète de la situation. Toutes les réclamations resteront strictement confidentielles au sein de l'organisation.

G.3 – Bien que l'organisation s'efforce de traiter les réclamations aussi rapidement que possible, les informations soumises seront analysées dans un délai maximal de 14 jours calendaires à compter de leur réception.

H – ASSISTANTS ET ACCOMPAGNANTS

H.1 – Le nombre d'assistants n'est pas limité.

H.2 – Tous les participants peuvent venir avec un nombre illimité d'accompagnants.

H.3 – Les assistants accrédités recevront également un badge personnalisé.

H.4 – Les participants doivent enregistrer leurs assistants au moyen d'un formulaire spécifique. L'inscription doit être complétée avec les informations personnelles des assistants.

H.5 – Les frais d'inscription des assistants doivent être versés, après l'inscription, sur le compte bancaire ou PayPal de Picvetia.

H.6 – Le non-respect de l'une de ces exigences rend la demande d'accréditation de l'assistant invalide.

I – RETRAITS

I.1 – Picvetia est un événement avec un nombre limité de participants et un processus de sélection strict, comme décrit aux points B.9, B.10 et B.11. Bien qu'il soit possible de refuser sa participation après réception de l'e-mail d'invitation/d'acceptation de l'organisation, il est vivement recommandé d'aborder l'inscription et l'engagement à participer à l'événement avec sérieux et réflexion.

I.2 – Après l'expiration du délai de paiement des frais de participation, et en l'absence de toute communication de la personne concernée, les participants qui n'ont pas payé seront considérés comme exclus de l'événement.

I.3 – En cas de retrait ou d'annulation ultérieure, un e-mail de désinscription doit être envoyé à info@picvetiaevent.ch. L'absence de communication d'un retrait sera considérée comme une absence injustifiée.

I.4 – Compte tenu de la nature de l'événement, une absence injustifiée considérée par l'organisation comme reposant sur des motifs futiles entraînera l'exclusion de l'édition suivante.

I.5 – Les participants qui annulent leur participation seront retirés du serveur Discord de l'événement dans un délai d'une semaine après leur annulation. S'il reste moins d'une semaine avant l'événement, ils seront retirés au plus tard deux jours avant le début de l'événement.

J – EXCLUSION

L'organisation se réserve le droit d'exclure des participants dans les conditions suivantes.

J.1 – L'organisation exercera son droit d'exclure tout participant qui enfreint le règlement de Picvetia, le droit suisse ou les règles générales de bonne conduite.

J.2 – L'organisation exercera également son droit d'exclure tout participant qui:

● Téléverse du contenu illégal;
● Agit d’une manière qui enfreint la loi ou tente de la contourner;
● Ne respecte pas les normes de comportement social et les règles de décence;
● Se comporte de manière inappropriée envers d’autres participants;
● Utilise des services électroniques d’une manière qui perturbe le fonctionnement ou cause des problèmes au prestataire de services ou à d’autres participants.

K – CONTACTS

Le formulaire disponible sur picvetiaevent.ch/contact peut être utilisé pour tout type de prise de contact.

Les réclamations peuvent être envoyées par e-mail à l’adresse suivante: info@picvetiaevent.ch